

# Accueil de l'élève à mobilité réduite dans un établissement scolaire

1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés

Réfléchir en équipe

***Anticiper l'arrivée d'un élève avec un trouble des fonctions motrices dans un établissement scolaire est indispensable. Un établissement accessible facilite les déplacements. C'est ensuite l'installation en classe et surtout les adaptations pédagogiques qui seront garantes d'une inclusion scolaire réussie.***

Tout élève a le droit d'être inscrit dans un établissement scolaire de son secteur.

Des aménagements peu coûteux peuvent être réalisés pour améliorer l'**accessibilité** quand ils sont demandés à temps : installation de rampes, de plans inclinés, aménagement des sanitaires, alors que des travaux plus importants, comme l'installation d'un ascenseur, sont souvent difficiles à obtenir. Ce sont les communes, les départements ou les régions qui financent ces travaux.

Une visite de l'établissement d'accueil en présence de l'élève peut se révéler bénéfique afin d'aborder les problèmes de circulation au sein de l'établissement.

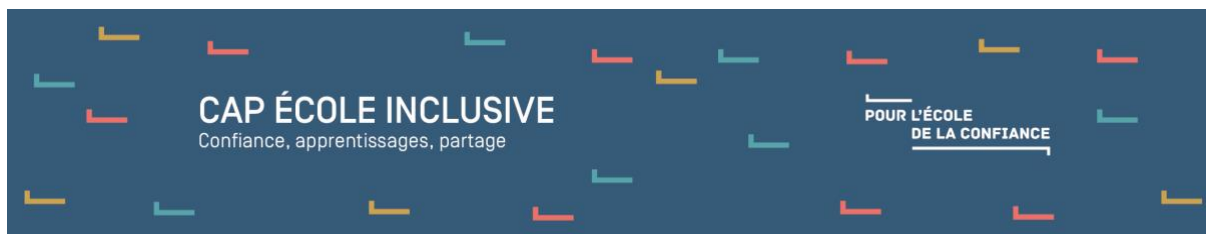
L'organisation d'une **réunion d'équipe de suivi de scolarisation ou d'équipe éducative** est souhaitable dès que possible : concertation, information et sensibilisation sont indispensables pour élaborer et ajuster le projet individuel de scolarisation de l'élève.

Ce projet se construit par l'équipe éducative en partenariat avec les parents, les enseignants spécialisés et ressources, l'enseignant référent, les accompagnants (AESH, éducateurs) et les professionnels chargés du soin :

- kinésithérapeutes, psychomotriciens, ergothérapeutes pour les rééducations motrices ;
- orthophonistes pour les troubles de la déglutition, de la parole, du langage ou les troubles logico-mathématiques.

L'intervention, le cas échéant, d'une équipe spécialisée : CMP, CMPP, CAMSP, Sessad, hôpital de jour est précieuse.

Une **information sur le handicap à la classe** est toujours intéressante, surtout en réponse aux questions des élèves. Certains élèves peuvent eux-mêmes, avec l'aide des thérapeutes



ou des parents, expliquer leurs troubles. On peut s'appuyer sur des vidéos ou par exemple sur le kit de l'Onisep « [Handicap et école inclusive](#) » permettant de sensibiliser les élèves.

Il est indispensable de réfléchir aux **aspects matériels** : transport, accès aux classes dont les salles spécialisées dans le 2<sup>nd</sup> degré (physique-chimie, SVT, arts plastiques, éducation musicale), accès aux locaux communs (cantine, bibliothèque-CDI, gymnase, toilettes), accès aux soins, installation du poste de travail.

Si l'établissement scolaire n'est pas accessible en totalité, il faut privilégier une **classe en rez-de-chaussée** qui sera la classe de l'élève tout au long de sa scolarité.

Au collège ou au lycée, il faudra veiller à **limiter les changements de salles** suivant les disciplines, et même, si possible, privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves.

**L'emploi du temps** de la classe peut être modifié afin de limiter les déplacements des élèves, notamment lorsque des cours spéciaux nécessitent un changement de salle. Il faut veiller à l'installation de l'élève à chaque changement de salle.

En collège, les élèves bénéficient d'un **casier** où ils peuvent déposer les livres, cahiers, classeurs le matin à leur arrivée. À chaque récréation, ils peuvent prendre les outils dont ils ont effectivement besoin pour les cours, par demi-journée. Le choix de la position du casier doit être réfléchi, et un accompagnement est souvent nécessaire afin de faciliter les transferts de matériel. Il peut être intéressant de scotcher un emploi du temps de l'élève sur la porte du casier afin de n'oublier aucun des supports de cours utilisés par demi-journée.

Dans les salles de cours spécialisées, il est possible **d'adapter les activités pratiques** afin que l'élève puisse effectuer des manipulations malgré les difficultés motrices. L'épreuve d'évaluation des capacités expérimentales (ECE) de physique-chimie et SVT, peut être aménagée, le choix des sujets proposés à chaque session permet de sélectionner un ou des sujets réalisables par l'élève tout en respectant les consignes d'évaluation de l'examen.

La place dans la classe et **l'installation** doivent être pensées en concertation avec l'équipe de soin, notamment les ergothérapeutes :

- table adaptée à encastrement permettant l'appui des avant-bras, inclinable pour une meilleure exploration visuelle ;
- siège adapté à roulettes avec un repose-pieds, siège moulé (ou coque) fixé sur une chaise libérant les tensions des membres supérieurs et prévenant les déformations des hanches et du dos ;
- éventuellement station debout ;
- case aménagée pour une meilleure autonomie ;
- ordinateur et logiciels spécialisés : pour la lecture, pour l'écriture (correcteurs orthographiques, prédictifs, dictées vocales, éditeurs d'équation, stylos numériques), pour la géométrie (outils virtuels, géométrie dynamique) ;
- imprimante ou scanner ;
- prises de courant pour recharger les batteries (fauteuil, ordinateur).

Le mobilier adapté peut être financé par les CAS et le matériel pédagogique adapté par les rectorats.

Des aides aux déplacements – fauteuil, déambulateur, cannes – sont bien sûr possibles.

# CAP ÉCOLE INCLUSIVE

Confiance, apprentissages, partage

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



© Stokke

Chaise adaptable Tripp Trapp®, Design : Peter Opsvik  
© [Stokke](#)



© Albatros France

Siège moulé rigide fabriqué par la société Albatros France  
© Albatros France, [albatros-france.fr](http://albatros-france.fr)

# CAP ÉCOLE INCLUSIVE

Confiance, apprentissages, partage

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



Chaise adaptée  
© Dupuy, [dupuy-map.fr](http://dupuy-map.fr)

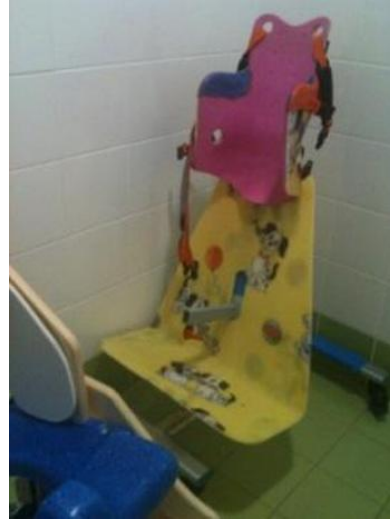


Table adaptée  
© Dupuy, [dupuy-map.fr](http://dupuy-map.fr)

## CAP ÉCOLE INCLUSIVE

Confiance, apprentissages, partage

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



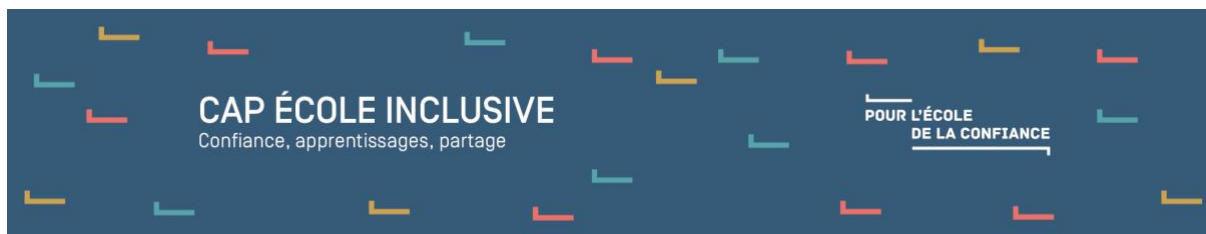
Mise en pratique cantine et infirmerie  
Droits réservés



Mise en pratique toilettes  
Droits réservés

Il faut également prévoir l'installation au **réfectoire** afin d'éviter d'avoir du mobilier à déplacer. L'élève peut être accompagné au réfectoire par des pairs, deux par exemple, et avoir avec ses camarades un statut prioritaire afin de ne pas faire la queue, de disposer de suffisamment de temps pour manger et se reposer avant la reprise des cours. L'AESH peut superviser uniquement l'installation et le portage du plateau.

Certains enfants ont aussi besoin de préparations alimentaires spécifiques : risques d'allergie, nourriture mixée... qu'il faut pouvoir stocker et réchauffer de façon séparée.



Des **lieux de repos** pour les interclasses peuvent être nécessaires. L'organisation des **récréations** et des **temps périscolaires** doit être pensée.

Il faudra aussi veiller éventuellement à trouver **un lieu qui préserve l'intimité** de l'élève si des mesures spéciales sont nécessaires au niveau de l'hygiène (changement de protection, sondage urinaire, aspirations endo-trachéales). L'infirmerie est souvent le lieu en collège et lycée où les élèves vont se reposer et procèdent aux soins d'hygiène en présence de l'AESH et/ou de l'infirmière.

Un **double jeu de livres** pour la maison ou des **livres dématérialisés** (livres numériques) permettent de limiter le poids du cartable.

# Annexe 1.

## Proposition d'un modèle de fiche accueil pour collecter les informations

FICHE ACCUEIL - ANNEE SCOLAIRE 2019-2020  
ELEVE AVEC TROUBLE(S) DE(S) FONCTION(S) MOTRICE(S)  
(à diffuser à l'équipe pédagogique)

Ce recueil d'informations est élaboré au moment de l'accueil de l'élève, à partir des adaptations précédemment mises en œuvre.

Elève : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_ Téléphone responsable : \_\_\_\_\_

Mobilité :

Debout  Canne  Béquilles  Déambulateur  Fauteuil roulant  Fauteuil électrique

Professeur principal : \_\_\_\_\_

	BE SOINS	Aménagements à prévoir
En classe <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Aide humaine <input type="checkbox"/> Placement dans la classe <input type="checkbox"/> Bureau adapté <input type="checkbox"/> Chaise adaptée <input type="checkbox"/> Aide pour s'installer <input type="checkbox"/> Ordinateur <input type="checkbox"/> Logiciels spécifiques <input type="checkbox"/> Petits matériels adaptés <input type="checkbox"/> Adaptation des supports	
Aménagement aux épreuves d'examen et aux situations d'évaluation mises en œuvre précédemment	<input type="checkbox"/> Temps majoré <input type="checkbox"/> Attribution d'un secrétaire <input type="checkbox"/> Ordinateur <input type="checkbox"/> Logiciel spécifique <input type="checkbox"/> Reformulation <input type="checkbox"/> Adaptation des sujets <input type="checkbox"/> Etalement des épreuves	
Déplacement dans l'établissement <sup>(2)</sup>	<input type="checkbox"/> Accès aux salles de classe <input type="checkbox"/> Accès au CDI <input type="checkbox"/> Accès au gymnase <input type="checkbox"/> Accès à la cantine <input type="checkbox"/> Accès à l'Administration	
A la cantine	<input type="checkbox"/> Port du plateau repas <input type="checkbox"/> Autres aides	
Gestes de la vie quotidienne <sup>(3)</sup>	<input type="checkbox"/> Habillage/déshabillage <input type="checkbox"/> Toilettes adaptées <input type="checkbox"/> Aide humaine pour les toilettes <input type="checkbox"/> Transfert du fauteuil <input type="checkbox"/> Possibilité de se mettre debout	
Pour les sorties <sup>(4)</sup>	<input type="checkbox"/> Accessibilité des locaux <input type="checkbox"/> Accessibilité des transports <input type="checkbox"/> Fauteuil d'appoint <input type="checkbox"/> Aide humaine	
En stage <sup>(5)</sup>	<input type="checkbox"/> Accessibilité des locaux <input type="checkbox"/> Accessibilité restaurant entreprise <input type="checkbox"/> Poste de travail adapté <input type="checkbox"/> Matériel adapté <input type="checkbox"/> Fauteuil roulant d'appoint <input type="checkbox"/> Accessibilité des tâches <input type="checkbox"/> Aménagement des horaires	

Autres dispositions :

---



---



---



---



# CAP ÉCOLE INCLUSIVE

Confiance, apprentissages, partage

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

**(1)** L'élève doit pouvoir se trouver face au tableau, non isolé de ses camarades, et pouvoir solliciter facilement l'enseignant.

**Travaux en petits groupes** : placer l'élève de manière à favoriser les échanges avec les pairs.

**Le transport du matériel scolaire et rangement du cartable** :

- aide d'un camarade ou de l'AVS,
- acquisition d'un double jeu de livres,
- stockage de données sur clé USB.

**La collaboration avec un ergothérapeute** permettra d'aménager au mieux le poste de travail de l'élève :

- table réglable en hauteur et en inclinaison
- des chaises adaptées
- porte copie
- accès à une prise électrique si besoin...

L'élève doit pouvoir bénéficier de ces aménagements dans chacune des salles de classe qu'il est amené à fréquenter.

**L'adaptation des supports pédagogiques** : quelques exemples (cf Fiche sur les TSA)

- police ARIAL ou police pour les Dys (open dyslexie)
- taille de la police (14, 16...)
- espacement entre les lignes (Interligne 1,5 ou 2)
- supports numériques
- supports en format A3
- consignes courtes
- numérotation des lignes...

**(2)** Afin de minimiser les déplacements et pour permettre à l'élève de bénéficier des aménagements de son poste de travail, on peut limiter les changements de salles dans la journée.

**(3)** Pour les toilettes, un local adapté doit être prévu, avec :

- une barre d'appui,
- une porte battante
- un interrupteur accessible.

Le recours à une aide humaine sera envisagé si besoin.

**(4)** Seuls les aides humaines ayant un statut AESH peuvent exercer, dans le cadre de la durée réglementaire du temps de travail, l'accompagnement lors des sorties ou voyages scolaires avec nuitée et des stages.